



Déclaration CGT-FSU au Comité technique ministériel du 30 juin 2016 lue par Simon Lery

Monsieur le secrétaire général, Mesdames Messieurs, chers camarades,

Après plusieurs mois de mobilisation contre la loi travail, plus de 700 000 votations citoyennes ont été remises au président de la République, avec 92% pour le retrait du projet de loi Travail. Loin de s'essouffler, l'intersyndicale appelle à une journée d'action le 5 juillet, jour d'ouverture des débats à l'assemblée nationale.

Lors de ce CTM, qui fait suite au CTM « spécial » du 17 juin dernier, nous allons avoir à l'ordre du jour 5 (ou 6) points d'information, et 1 point pour avis, celui consistant à ajouter un 55^{ème} point, un 56^{ème}, un 57^{ème} à l'arrêté liste pour prime de restructuration de services.

Sur le projet d'arrêté sur le télétravail, outre notre demande formelle CGT-FSU de retrait du point soumis au vote ce jour, nous pensons que toutes les délégations syndicales sont d'accord pour qu'un avis préalable soit donné par le CHSCTM avant l'avis de notre CTM. Ce projet étant inscrit au CHSCTM du 5 juillet, où nous ferons valoir des amendements de modifications et de clarifications dans l'intérêt des conditions de travail des agents, nous pourrons ainsi émettre un avis formel au CTM de septembre. Cela correspond à la bonne façon d'appliquer les textes et garantit ainsi que le CHSCTM fasse bénéficier notre CTM de son expertise.

Le CTM est donc devenu une instance d'information.

Cette information n'ira pas jusqu'à informer la représentation syndicale du cadrage budgétaire pour 2017, et de ses conséquences pour les services.

Le dégel du point d'indice, aura comme revers le gel de la masse salariale, donc la diminution des effectifs, la disparition de toute mesure catégorielle.

Dégel du point d'indice qui devrait apporter une augmentation d'un peu plus de 11 euros mensuels bruts tout en haut de l'échelle 6. Symboliquement, le dégel était important, mais il est vrai que sans mesure de rattrapage on en reste au niveau du symbole.

Nous avons discuté le 17 mars du plan de requalification, les recensements ont eu lieu dans les services.... Pouvez-vous nous dire si ce plan d'1 million est budgété par le ministère ? La question est, comme nous l'avons posée au CTM du 17/06, a-t-on l'accord de Bercy et de la Fonction publique ? Où en est-on des remontées des services ? A-t-on un accord pour organiser le concours interne Attachés ?

Pour notre ministère, un avant-goût avait été donné avec le décret d'annulation de crédits, ciblée en particulier sur l'écologie et la recherche. La montée au créneau des nobels a permis de sauver, pour un temps, la recherche, mais comme l'écologie n'a pas de prix Nobel, tant pis pour nous.

C'est la grande conclusion de la COP21 : pour sauver la planète, il faut diminuer les crédits pour l'écologie et construire des aéroports !

Peut-être aussi va-t-on avoir une information sur l'arbitrage interministériel qui devait décider de la suite de l'application du RIFSEEP dans nos ministères, en termes de dérogation pour les corps techniques et d'exploitation. Depuis le dernier CTM du 17 juin, avez-vous eu de nouvelles informations ? Confirmez-vous ici, pour les catégories C, une répartition à l'ancienneté entre les groupes de fonctions ? Quel calendrier pour les corps pour lesquels vous n'avez même pas demandé la dérogation, notamment les ATE-TE ? Pour les chercheurs CR DR du MEEM, confirmez-vous que la dérogation demandée par le MENESR s'appliquera aussi à nos chercheurs ? Et d'ailleurs, a-t-on la réponse pour les chercheurs ?

En ce qui concerne les ingénieurs, nous avons eu un retour, là aussi informatif, sur le projet de rénovation du corps des ITPE, comme réponse aux Assises des métiers de l'ingénieur. Bien que ce projet ne soit pas notre projet, car nous pensons que les ingénieurs au sein de nos ministères, ça ne s'arrête pas aux ITPE, nous pensons que le progrès pour les ITPE, ce serait un véritable accès au corps des IPEF, et pas seulement un troisième niveau de grade pour essayer de rassurer les ITPE sur leur déroulement de carrière, alors même qu'en réalité les avancées salariales sont inexistantes, et les parcours professionnels encore entravés par la réduction du nombre de cycles de mobilité, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Les élus de la CAP des attachés ont sollicité une entrevue auprès de vous, et attendent votre réponse, car ils estiment urgent que la politique des cadres au sein des ministères soit remise à plat et rééquilibrée, pour que les administratifs ne fassent pas les frais en termes de mutations ou d'éligibilité à des postes de promotion, des réorganisations liées notamment aux fusions des services régionaux. Ils vous demandent également de mettre fin à la dégradation du nombre de cadres administratifs dans les nominations aux emplois de direction au sein du ministère ou en DDI.

Nous n'avons pas seulement besoin d'information, nous avons aussi besoin d'actes ; or les restrictions de moyens ont des impacts directs sur les réformes en cours : la réforme territoriale, pour laquelle vous allez nous présenter la note de gestion, que nous attendons, pour la PARRE, a besoin aussi que vous lui donniez les moyens nécessaires : les moyens de déplacement ne sont pas là, et les tuyaux de communication sont au bord de la rupture. Quant à l'indemnité fonctionnelle, nous demandons qu'elle soit versée à tous ceux dont le poste est modifié substantiellement, car nous craignons fort une application très inégale de l'appréciation des 5 jours de formation nécessaire.

Lors du CTM du 17 juin, sur la question du quasi statut, nous avons dû nous résoudre à ne pas rejeter le projet, non du fait des avancées, attendues depuis des années par les agents, mais parce qu'au moins, il n'y avait pas de recul. A côté de cela, pour les ATE-TE, nous retenons du message de madame la Secrétaire d'Etat B. Pompili, qu'une porte est peut-être entre-ouverte pour la poursuite du processus de requalification des agents techniques de l'Environnement vers les techniciens de l'Environnement. Avez-vous des informations à nous apporter sur un calendrier de travail, des garanties réelles d'ouverture de négociations ? En attendant, l'intersyndicale des personnels de l'Environnement, a décidé la poursuite du mouvement social et prévoit d'autres actions significatives d'ici la fin de l'été.

Vos propositions pour les Personnels d'exploitation ne vont pas dans le bon sens de l'évolution de la carrière, car depuis 1991 date de création du corps, ce ne sont que des mesurette qui ont été appliquées à ces personnels. Les organisations syndicales ne connaissent pas le projet de décret statutaire envoyé au Conseil d'Etat, et n'ont pas été consultées pour connaître leur demande, pour corriger les injustices créées par PPCR. Encore une fois, le dialogue social est bafoué.

Aujourd'hui vous refusez un véritable repyramidage du corps, avec un corps à deux grades. Les personnels d'exploitation sont un des seuls corps à faire de l'encadrement et doivent être reconnus comme tel.

Nous revendiquons aussi la bonification du service actif qui pourrait permettre aux agents de partir plus tôt et sans décote, mesure d'équité pour tous. Monsieur le Secrétaire Général vous ne pouvez rester insensible aux actions qui se sont passées dans les quinze derniers jours où dans certains services c'était 70% de grévistes, hier à la DIRO c'est plus de 50% des personnels qui étaient en grève. Vous devez prendre en considération les revendications des personnels que nous portons, si vous ne voulez pas voir la colère monter encore davantage.

Hier avait lieu la réunion de la CMFP, comme l'ont fait remarquer nos camarades présents à cette commission, le CMVRH et les CVRH souffrent du double effet de la standardisation et de la réduction drastique des moyens. Les personnels ne sont pas écoutés, l'approche quantitative l'emporte sur l'approche qualitative des formations, et les conditions de travail se dégradent, et quand les agents signalent leur souffrance, ils reçoivent en retour une pression encore accrue et des menaces de sanction. Que comptez-vous faire pour faciliter une transformation sereine et apaisée de l'appareil de formation continue que constituent les CVRH ?

Au CGDD, la réorganisation en cours bouleverse les personnels et l'encadrement. L'information est très inégale d'un service à l'autre, les agents ne voient dans le nouveau projet de service que l'objectif de réduction des moyens, et comment en serait-il autrement quand on demande aux agents ce qu'ils pourraient abandonner comme mission ! La preuve que le ministère n'a plus de boussole... Les directions travaillent chacune dans leur coin, et les agents n'ont aucune vision globale, pas plus que d'information sur les conséquences de la réorganisation en matière de RIFSEEP.

Nous avons appris que l'administration de nos ministères ne voulait plus désigner pour l'avenir les agents des établissements publics de la région parisienne dans le parc Etat de logement social. Nous vous demandons de revenir sur cette décision et de maintenir une enveloppe globale francilienne pour les agents de nos ministères, quelle que soit leur affectation.

A Météo France, c'est grâce à l'action des personnels, avec l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires, que les choses ont commencé à bouger. M. Mourlon, conseiller social de la ministre, s'est engagé à porter auprès de la ministre d'alléger les réductions d'effectifs. Nous attendons au plus vite les résultats concrets de cette démarche, et les engagements de la ministre en retour. De même, le COP 2017-2021 dont la signature était prévue en septembre 2016 ne sera pas signé tant que le conflit persiste à Météo-France. Ce report permettra de rediscuter des projets de la DG, notamment l'automatisation de la base amont de prévision.

L'AFB entre dans la dernière ligne droite de sa construction. Nous avons eu l'occasion de dire ici à maintes reprises ce que nous pensions de ce projet « petit bras », nous nous félicitons que les amendements parlementaires, supprimant les missions de police judiciaire des agents de l'AFB, visant les agents de l'ONEMA et de l'AAMP, aient été repoussés le 23 juin dernier... Les dangers de ces amendements avaient été dénoncés par un communiqué commun de l'intersyndicale Environnement CGT-FO-FSU-Solidaires, et nous pouvons craindre pour l'avenir, car cet épisode montre que nombre d'élus de tous bords seront prêts à s'attaquer aux pouvoirs de police judiciaire de l'AFB. Sur ces missions de police, vous, au ministère, où en êtes-vous ? La police de l'environnement en mer, ce sera toujours l'AFB, et les Parcs associés ? Quelle coordination avec les affaires maritimes ?

Par ailleurs, nous refusons que les annonces du président de la République du 25 avril dernier sur « les effectifs et moyens supplémentaires à l'AFB », ne se traduisent en fait en 2017 par des redéploiements avec des baisses d'effectifs supplémentaires dans les autres EP du programme

113 (ONCFS, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral, Agences de l'eau). Nous voulons une discussion sur les effectifs sans être mis devant le fait accompli des arbitrages de la fin de l'été. Côté personnels, nous découvrons avec l'ordre du jour du prochain comité de suivi, que le cadre de garantie pour les personnels s'est transformé en projet de protocole d'accord soumis à la signature des OS, alors même que les organisations syndicales n'ont pas été écoutées depuis le début. Ces méthodes sont inadmissibles ! Vous demandez aux OS d'avaliser par leur signature ce qui n'a pas fait l'objet d'une réelle négociation. A quoi jouez-vous ?

Enfin, concernant le CEREMA, les représentants CGT du personnel ont interpellé les ministres lors du CA du 28 juin dernier sur la situation dégradée et les problèmes de management au siège. Tout en rappelant la responsabilité du ministère quant au manque de moyens, notamment pour la création du siège, et soucieux de l'avenir du CEREMA ils ont demandé que la ministre du MEEM les reçoive.

Je vous remercie.